

Procès-verbal de la séance en ajournement du **conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, tenue à Gaspé, le **30 novembre 2021** à la salle du centre administratif sis au 102, rue Jacques-Cartier, Gaspé, et via la plateforme Zoom. La rencontre est présidée par madame Julie Pariseau.

---

ÉTAIENT PRÉSENTS	Madame Julie Pariseau (présidente) Monsieur J. Antonio Blouin (administrateur) Madame Josée Synnott (administrateur non-votant) Madame Isabelle Gagné (administratrice) Monsieur Yves Galipeau (administrateur) Madame Anik Truchon (administratrice) Madame Cindy Vallée (administratrice) Monsieur Steve Fournier (administrateur) Monsieur David Smith (administrateur)
ABSENT(S)	Madame Nadine Côté (administratrice)
PERMANENCE	Monsieur Bernard D'Amours (directeur général par intérim) Monsieur Yvan Gauthier (directeur général adjoint par intérim) Madame Marie Vandemoortele (secrétaire générale par intérim)
INVITÉ(S)	Aucun invité

---

## 1.0 GÉNÉRAL

### 1.1 *Ouverture de la réunion et constatation du quorum*

La réunion est ouverte sous la présidence de madame Julie Pariseau. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulière et valablement ouverte.

### 1.2 *Présidence et secrétariat de la rencontre*

La présidente, madame Julie Pariseau, agit à titre de présidente de la rencontre et madame Marie Vandemoortele agit à titre de secrétaire.

### 1.3 *Lecture et adoption de l'ordre du jour*

Madame Pariseau fait la lecture de l'ordre du jour.

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, par madame Cindy Vallée et appuyée de monsieur Yves Galipeau, il est résolu à l'unanimité,

CA-2111-030

que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

### 1.4 *Déclaration des conflits d'intérêts pour la rencontre*

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

### **1.5 Période de questions du public**

Aucune question du public.

## **2.0 DIRECTION GÉNÉRALE**

### **2.1 Calendrier des séances régulières 2021-2022 du CA**

Le calendrier des séances régulières 2021-2022 du CA est déposé pour information.

## **3.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES**

Aucun point.

## **4.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Aucun point.

## **5.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

### **5.1 États financiers 2020-2021 (ajournement au 30 novembre 2021)**

CONSIDÉRANT ; l'opinion de l'auditeur avec réserve sur les états financiers audités dans leur rapport daté du 8 novembre 2021. Cette opinion étant fondée sur le fait que le Centre de services scolaire a comptabilisé une subvention à recevoir/paiements de transferts pour l'équité salariale et pour les offres salariales en lien avec les conventions collectives échues d'un montant de 2 706 124 \$;

CONSIDÉRANT; l'assurance de l'auditeur externe à l'effet que les états présentés reflètent fidèlement la situation financière du Centre de services scolaire des Chic-Chocs au 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT ; la résolution CV-2111-306 du comité de vérification d'accepter les états financiers du Centre de services scolaire des Chic-Chocs au 30 juin 2021 soumis par la firme Mallette, auditeur externe, et d'en recommander le dépôt au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT; qu'un avis public est paru conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique* à l'effet que le rapport de l'auditeur externe serait déposé à la présente séance;

CA-2111-031

**SUR PROPOSITION DUMENT FAITE** par madame Anik Truchon, **ET APPUYÉE** par monsieur Steve Fournier, il est résolu à l'unanimité d'accepter les états financiers du Centre de services scolaire des Chic-Chocs au 30 juin 2021 soumis par la firme Mallette, auditeur externe, et d'en recommander le dépôt au conseil d'administration.

### **5.2 Ajout de signataires aux comptes bancaires**

CONSIDÉRANT l'absence prolongée de la directrice générale ;

CONSIDÉRANT l'obligation d'avoir 2 signataires;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, seul le directeur des ressources financières est signataire;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours lors de la rencontre préparatoire au CA tenu le 29 novembre 2021.

CA-2111-032

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE** par monsieur Yves Galipeau, **ET APPUYÉE** par madame Isabelle Gagné, il est résolu à l'unanimité de nommer messieurs Bernard D'amours (directeur général par intérim) et Yvan Gauthier (directeur général adjoint par intérim) comme signataires aux comptes bancaires du Centre de services scolaire des Chic-Chocs.

**5.3 Financement temporaire des investissements auprès du fonds de financement**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire des Chic-Chocs (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2022, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement pour lesquels une subvention est accordée par le ministre de l'Éducation (les « Projets »);

ATTENDU QUE le montant des emprunts à contracter en vertu de ce régime d'emprunts ne devra pas excéder les montants autorisés par le ministre de l'Éducation, conformément à la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3) et à la Loi sur l'administration financière pour ces Projets;

ATTENDU QUE les Projets seront financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

ATTENDU QUE tout emprunt temporaire effectué auprès d'institutions financières pour le financement des Projets, doit, à l'échéance ou dès que possible, être financé auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

ATTENDU QU'il est opportun, à cet effet, d'autoriser ce régime d'emprunts et d'en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de la Loi sur l'administration financière, l'Emprunteur souhaite, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'approuver les conditions et les modalités des emprunts soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QUE ce régime d'emprunts doit être autorisé par le ministre de l'Éducation, conformément à la Loi sur l'instruction publique et à la Loi sur l'administration financière;

CA-2111-033

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE** par madame Cindy Vallée, **ET APPUYÉE** par madame Anik Truchon, il est résolu à l'unanimité :

1. QUE, sous réserve de l'autorisation requise du ministre de l'Éducation, l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2022, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement pour lesquels une subvention est accordée par le ministre de l'Éducation (les « Projets »), selon les limites et caractéristiques suivantes :
  - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
  - b) les emprunts effectués par marge de crédit seront réalisés en vertu d'une convention de marge de crédit à intervenir avec le ministre des Finances, à titre de

responsable du Fonds de financement, conformément aux conditions et aux modalités qui y sont établies;

- c) le montant des emprunts à contracter en vertu de la marge de crédit ne devra, en aucun temps, excéder le montant autorisé par le ministre de l'Éducation en vertu de lettres d'autorisation qu'il délivre de temps à autre pour ces Projets.
2. QUE les Projets soient financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
3. QU'aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 1c), il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursés contractés auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ainsi que des emprunts temporaires contractés auprès d'institutions financières pour les Projets, antérieurement à la présente résolution;
4. QUE tout financement temporaire en cours contracté auprès d'institutions financières pour les fins des Projets soit, à l'échéance ou dès que possible, réalisé auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
5. QU'aux fins de constater chaque emprunt ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur les marges de crédit, l'Emprunteur soit autorisé à remettre au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une confirmation de transaction;
6. QUE le directeur général par intérim monsieur Bernard d'Amours, ou le directeur adjoint par intérim monsieur Yvan Gauthier, et le directeur des ressources financières monsieur Martin Roy de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer toute confirmation de transaction aux fins de constater chaque emprunt contracté aux termes des marges de crédit ou tout remboursement d'emprunt sur ces marges;
7. QUE le directeur général par intérim monsieur Bernard d'Amours, ou le directeur adjoint par intérim monsieur Yvan Gauthier, et le directeur des ressources financières monsieur Martin Roy de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de marge de crédit, à consentir à tout ajout ou modification non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts par marge de crédit;
8. QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

## **6.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

Aucun point.

## **7.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

### **7.1 *Agrandissement du gymnase de l'école Gabriel-Le Courtois***

CONSIDÉRANT l'augmentation de la clientèle depuis quelques années à l'école Gabriel- Le Courtois;

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement d'un gymnase de l'école Gabriel -Le Courtois;

CONSIDÉRANT le plan québécois des infrastructures 2022-2032;

CONSIDÉRANT la mesure 50511 pour l'ajout d'espace pour la formation générale;

CONSIDÉRANT les discussions en comité de travail;

CONSIDÉRANT la demande envoyée le 28 octobre 2021.

CA-2111-034

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE** par madame Isabelle Gagné, **ET APPUYÉE** par madame Anik Truchon, il est résolu à l'unanimité d'appuyer la demande d'aide financière pour l'agrandissement du gymnase de l'école Gabriel- Le Courtois et d'autoriser la direction générale à signer pour et au nom du Centre de services scolaire des Chic-Chocs les documents requis pour l'application de la présente résolution.

## **8.0 SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES**

Aucun point.

## **9.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

### **9.1 Comité de parents**

Le travail de collaboration se poursuit entre le Comité de parents, la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) et le Centre de services scolaire. Une démarche conjointe sera entreprise afin de combler les postes vacants au comité de parents.

## **10.0 INFORMATION ET CORRESPONDANCE**

### **10.1 Correspondance de la présidence**

- Plan stratégique 2021-2025 de la FCSSQ

### **10.2 Correspondance de la direction générale**

Aucune correspondance

## **11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

### **11.1 Deuxième période de questions du public**

Aucune question.

## **12.0 FIN DE LA RENCONTRE**

### **12.1 Huis clos (départ du public)**

Aucun huis clos n'est décrété.

### **12.2 Huis clos (départ des gestionnaires)**

Aucun huis clos n'est décrété.

### **12.3 Levée de la rencontre**

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur J. Antonio Blouin, **appuyé** par monsieur David Smith, et résolu,

**CA-2111-035**

que l'assemblée soit levée à 19 h 38.

---

Julie Pariseau  
Présidente

---

Marie Vandemoortele  
Secrétaire générale par intérim